



Assemblée générale mixte

23 juin 2020

1. Formalités d'ouverture et constitution du bureau
2. Ordre du jour simplifié
3. Point sur la gestion du Covid-19
4. Performances de l'exercice 2019 et perspectives
5. Gouvernement d'entreprise
6. Lecture résumée des rapports des Commissaires aux Comptes
7. Questions-Réponses relatives à l'ordre du jour
8. Vote des résolutions
9. Clôture de la séance





1 - Formalités d'ouverture et constitution du Bureau

✦ Assemblée réunie sur première convocation

- 6 mai 2020 : Avis préalable
- 5 juin 2020 : Avis de convocation

✦ Quorum et majorité

✦ Vote à distance uniquement - Résultat des votes en fin de séance

✦ Composition du bureau

- Président : M. Philippe Charrier
- Scrutateurs : M. Yves Le Masne et M. Steve Grobet
- Secrétaire: Mme Bérengère Demoulin



2 - Ordre du jour simplifié

Approbation des comptes et affectation du résultat

- ✦ Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019, faisant ressortir un résultat net de 60 788 607,28 € (1^{ère} résolution)
- ✦ Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019, faisant ressortir un résultat net de 233 990 390 € (2^{ème} résolution)
- ✦ Affectation du bénéfice de l'exercice 2019 au compte Autres Réserves (3^{ème} résolution)

Approbation des conventions et engagements réglementés

- ✦ Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes y afférent (4^{ème} résolution)

Gouvernance

- ✦ Renouvellement des mandats d'administrateurs de :
 - Mme Laure Baume (5^{ème} résolution)
 - M. Moritz Krautkrämer (6^{ème} résolution)
- ✦ Nomination en qualité d'administrateurs de :
 - Mme Corine de Bilbao (7^{ème} résolution)
 - Mme Pascale Richetta (8^{ème} résolution)

Rémunérations 2019 : « say on pay » ex post

- ✦ **Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration (9^{ème} résolution)**
- ✦ **Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à :**
 - M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'Administration (10^{ème} résolution)
 - M. Yves Le Masne, Directeur Général (11^{ème} résolution)
 - M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué (12^{ème} résolution)

Rémunérations 2020 : « say on pay » ex ante

- ✦ Fixation du montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration et politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration (13^{ème} et 14^{ème} résolutions)
- ✦ Politique de rémunération de :
 - M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'Administration (15^{ème} résolution)
 - M. Yves Le Masne, Directeur Général (16^{ème} résolution)
 - M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué (17^{ème} résolution)

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire

- ✦ **Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société BK&A (18^{ème} résolution)**
 - Durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Programme de rachat d'actions

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions (19^{ème} résolution)**
 - Prix maximum d'achat par action : 200 €
 - Part maximale du capital dont le rachat serait autorisé : 10%
 - Durée de l'autorisation : 18 mois

Délégations financières

Renouvellement des délégations et autorisations financières au Conseil d'Administration permettant d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital (20^{ème} à 29^{ème} résolutions)

Nature des autorisations / délégations	Montant nominal global maximum
20^{ème} résolution - Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues	- Montant maximal : 10% du capital social
21^{ème} résolution - Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du DPS des actionnaires	- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 40 000 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
22^{ème} résolution - Émission, par voie d'offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du DPS des actionnaires	- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 8 076 979 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
23^{ème} résolution - Émission, par voie d'offres au public visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du DPS des actionnaires	- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 20% du capital social - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
24^{ème} résolution - Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	- Dans la limite de 15% de l'émission initiale - Montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 21 ^{ème} et 22 ^{ème} résolutions
25^{ème} résolution - Fixation, dans la limite de 10% du capital social de la Société en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	- Dans la limite de 10% du capital social
26^{ème} résolution - Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, sans DPS des actionnaires	- Dans la limite de 10% du capital social
27^{ème} résolution - Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou assimilés	- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 30 000 000 €
28^{ème} résolution - Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS	- dans la limite de 1% du capital social, avec un sous-plafond de 0,2 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux - Condition de présence pour tous les bénéficiaires - Conditions de performance appréciées sur une période de 3 ans pour les dirigeants mandataires sociaux - Période d'acquisition de 3 ans
29^{ème} résolution - Augmentations de capital en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du DPS	- Montant nominal maximum : 400 000 €
Plafond Global des augmentations de capital réalisées en vertu des résolutions 21 à 24, 26 et 28	- Montant nominal maximum des augmentations de capital : 40 000 000 € / 8 076 979 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €

Modifications statutaires

- ✦ Modification statutaire de l'article relatif à l'objet social (30^{ème} résolution)
- ✦ Modification statutaire de l'article relatif au siège social (31^{ème} résolution)
- ✦ Insertion d'un nouvel article 11 relatif aux franchissements de seuils statutaires (32^{ème} résolution)
- ✦ Refonte globale des statuts (33^{ème} résolution)
- ✦ Mise en conformité des statuts de la Société avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires (34^{ème} résolution)

Pouvoirs

- ✦ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (35^{ème} résolution)



Merci !

Dans le combat que nos équipes ont mené et mènent encore, il n'y a pas de victoire. Parce que la crise sanitaire n'est pas terminée. Parce que nous pensons à ceux qui, malgré nos efforts, nous ont quittés et à leurs familles.

Pourtant, dans ce contexte particulier, nous avons la satisfaction de constater que le lien, fondamentalement humain, entre nos équipes, nos résidents et leurs familles s'est renforcé.

Grâce à vous, chers collaborateurs, qui avez su très rapidement mettre en place, au sein de nos maisons de retraite, les procédures et règles sanitaires, rassurer les résidents, leur apporter le réconfort et la chaleur humaine dont ils avaient besoin.

Grâce à vous, familles de résidents, qui avez su vous montrer compréhensives et patientes et nous faire confiance.

Grâce à vous, commerçants, voisins, anonymes, qui nous avez soutenus.

Cette solidarité, cet engagement, constituent les fondements d'un lien essentiel qui nous permettra de continuer à avancer avec la détermination de toujours veiller au bien-être de nos aînés.

Merci à toutes et tous.

Cette photo a été réalisée par Pascal BONIN, Chef cuisinier de la résidence ORPEA Le Clos d'Étrechy



Merci !

Dans le combat que nos équipes ont mené et mènent encore, il n'y a pas de victoire. Parce que la crise sanitaire n'est pas terminée. Parce que nous pensons à ceux qui, malgré nos efforts, nous ont quittés et à leurs familles.

Pourtant, dans ce contexte particulier, nous avons la satisfaction de constater que le lien, fondamentalement humain, entre nos équipes, nos résidents et leurs familles s'est renforcé.

Grâce à vous, chers collaborateurs, qui avez su très rapidement mettre en place, au sein de nos maisons de retraite, les procédures et règles sanitaires, rassurer les résidents, leur apporter le réconfort et la chaleur humaine dont ils avaient besoin.

Grâce à vous, familles de résidents, qui avez su vous montrer compréhensives et patientes et nous faire confiance.

Grâce à vous, commerçants, voisins, anonymes, qui nous avez soutenus.

Cette solidarité, cet engagement, constituent les fondements d'un lien essentiel qui nous permettra de continuer à avancer avec la détermination de toujours veiller au bien-être de nos aînés.

Merci à toutes et tous.

Cette photo a été réalisée par Pascal BONIN, Chef cuisinier de la résidence ORPEA Le Clos d'Étrechy

3 - Point sur la gestion du Covid-19

CHINE

21/01/20

Mise en place d'une hotline quotidienne entre la Direction Médicale du Groupe et nos établissements en Chine

23/01/20

Déploiement des protocoles, courriers aux résidents et à leurs familles, limitation des visites et contrôles des salariés

24/01/20

Vérification stocks et commandes

ITALIE

23/02/20

Mise en place d'une cellule de crise avec la Direction Médicale Internationale dès l'apparition des premiers cas

FRANCE, ITALIE & EUROPE

26/02/20

Déploiement des protocoles en France et à tous les pays européens, communication aux familles, restrictions des visites, contrôles des salariés

27/02/20

Ouverture de la cellule de crise épidémiologique quotidienne et d'une hotline Coronavirus

Depuis, visites de contrôles sur site



La gestion de la crise en Chine : des enseignements en temps réel pour une application anticipée dans les autres pays affectés

ACCES AUX ETABLISSEMENTS

- ✦ Visites interdites
- ✦ Accès aux établissements limités aux salariés et aux professionnels de santé avec mesures de protection à l'entrée : prise de température, port du masque, lavage des mains
- ✦ Livraisons dans le sas d'entrée ou la zone extérieure de livraison

VIE DES ETABLISSEMENTS

- ✦ Continuité des soins assurée avec prise en charge individuelle
- ✦ Report des consultations externes non urgentes des résidents ou patients
- ✦ Retour d'hospitalisation et nouvelles admissions : prise en charge systématique en confinement pendant 14 jours
- ✦ Animations assurées par les équipes
- ✦ Equipement des établissements en tablettes pour maintenir les échanges avec les familles
- ✦ Sorties extérieures reportées

LES EQUIPES

- ✦ Formation à la mise en place d'un confinement ou d'un isolement d'un résident / patient
- ✦ Elaboration d'une matrice de polyvalence
- ✦ Mise en place d'une cellule de soutien psychologique pour les soignants
- ✦ Répartition des médecins par Clusters pour gestion des demandes urgentes

DES OUTILS DE COORDINATION A L'ECHELLE DU GROUPE



- Outil de partage documentaire : protocoles, formations, plans d'action

- Création d'un outil pour la gestion et la logistique des approvisionnements et suivi quotidien



4 - Performance de l'exercice 2019 et perspectives

Offre de prise en charge de la Dépendance

Cœur de métier

Activités complémentaires

SERVICES
ET SOINS
À DOMICILE



RÉSIDENCES
SERVICES



MAISONS DE
RETRAITE
MÉDICALISÉES



- ✦ Unités Alzheimer
- ✦ Unités Grands Dépendants
- ✦ Accueil de jour

CLINIQUES SSR
ET
PSY



- ✦ Spécialisations SSR : locomoteur, gériatrie, addictologie, cardiologie, système nerveux, respiratoire, cancérologie

SSR et PSY
ambulatoire

Des activités complémentaires qui répondent parfaitement à la demande actuelle et future

Contribuer au développement du personnel soignant



Centre universitaire de formation



- ✦ **Création en 2020 d'un centre universitaire de formation** en soins infirmiers, avec une résidence étudiante, en Basse Autriche : Senecura Campus Lakeside
 - École d'infirmiers avec 125 places de formation
 - Formation universitaire de 1^{er} cycle : 180 places d'étude -> 3 000 étudiants formés par an
- ✦ **Coopération avec le Maroc via AMOROC** (Chambre marocaine autrichienne) visant à intégrer, à terme, des étudiants en Sciences appliquées dans les établissements de Senecura
 - Possibilité d'extension de la coopération au secteur de la restauration



Formations paramédicales



- ✦ **Acquisition d'un centre de formations paramédicales (AFPS) à Villeneuve-la-Garenne, près de Paris :**
 - près de 300 étudiants formés par an en moyenne pour les métiers de :
 - aide-soignant,
 - assistant de vie aux familles,
 - assistant de soins en gérontologie.



Campus



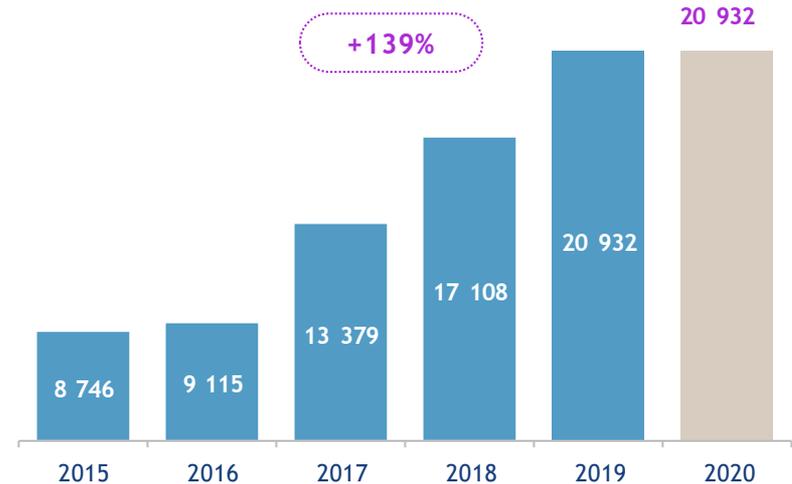
- ✦ **Projets de création de campus en Allemagne et en Suisse**

2015 - 2019 : forte accélération de l'internationalisation du réseau avec 14 pays supplémentaires

Réseau total (nombre de lits)

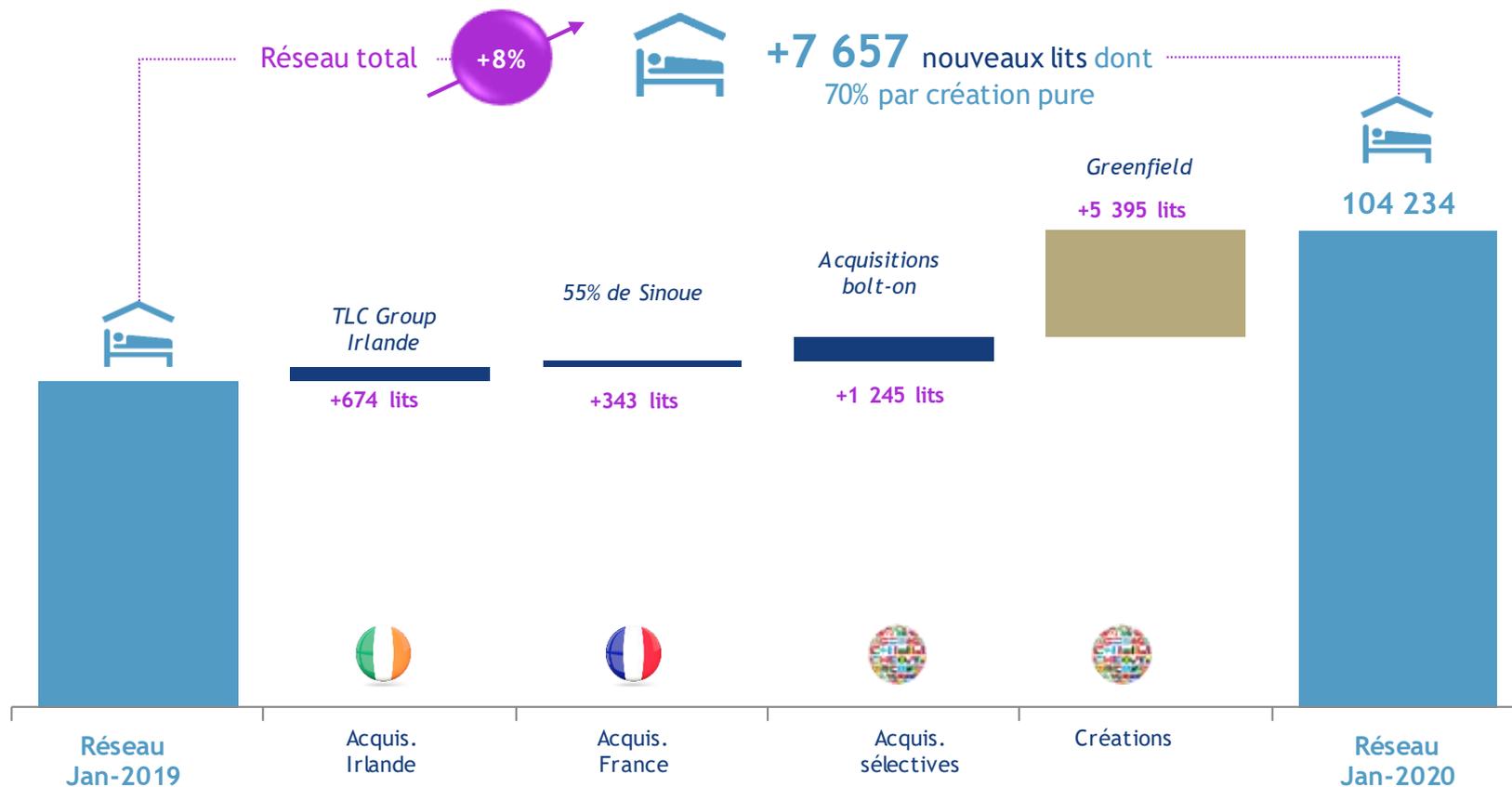


Pipeline (nombre de lits)



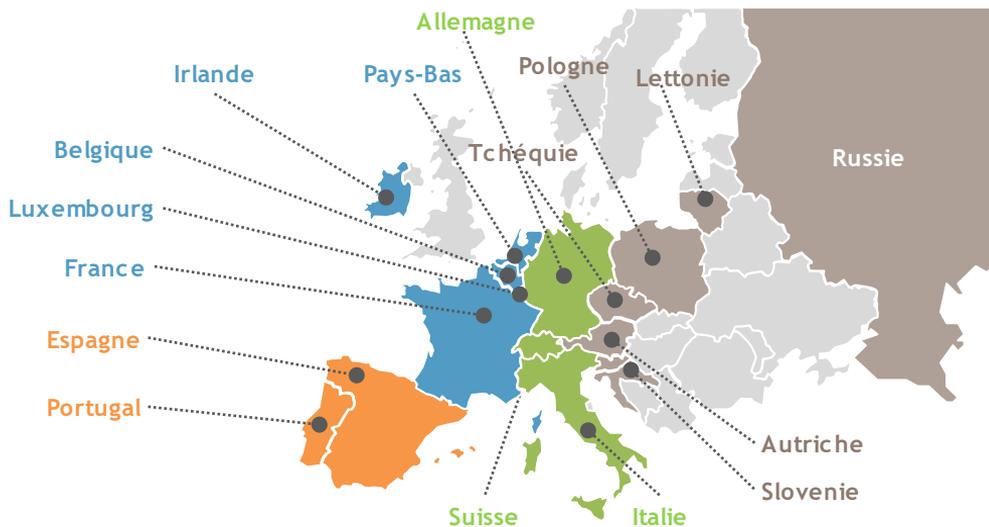
Très forte accélération de l'internationalisation : +14 pays

2019 : croissance du réseau de 7 657 lits en 12 mois



RÉSEAU EUROPE

France Benelux	509 établ.	45 068 lits
Europe Centrale	249 établ.	26 491 lits
Europe de l'Est	136 établ.	14 621 lits
Péninsule Ibérique + Latam	119 établ.	17 914 lits
Autre pays	1 établ.	140 lits



RÉSEAU HORS EUROPE



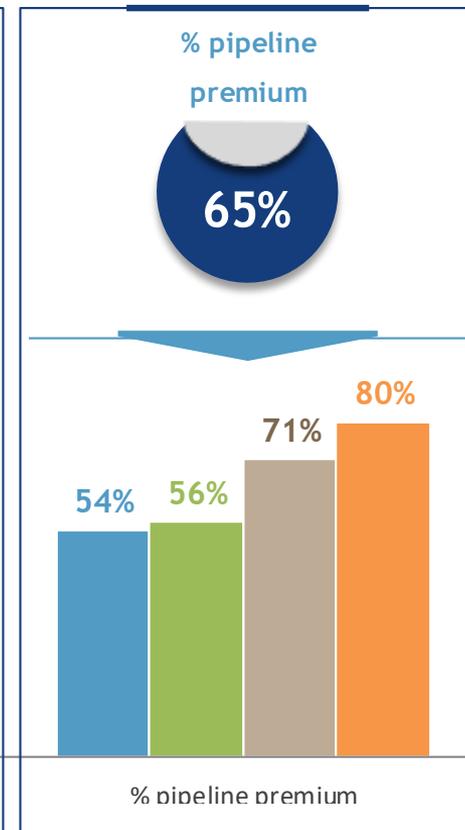
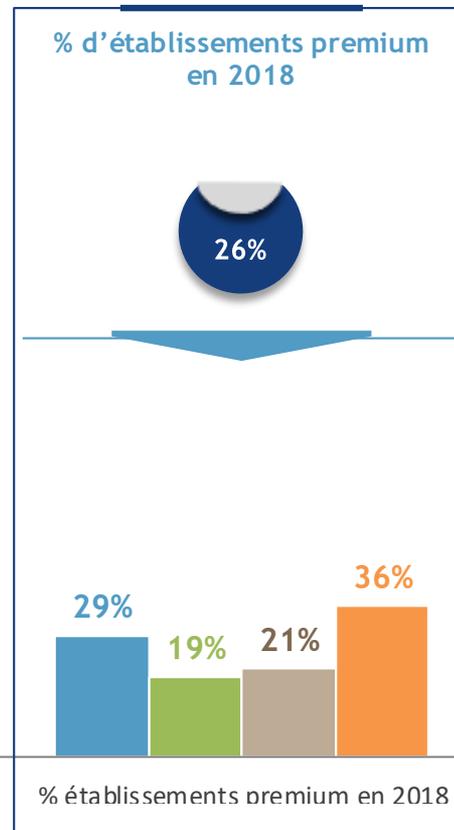
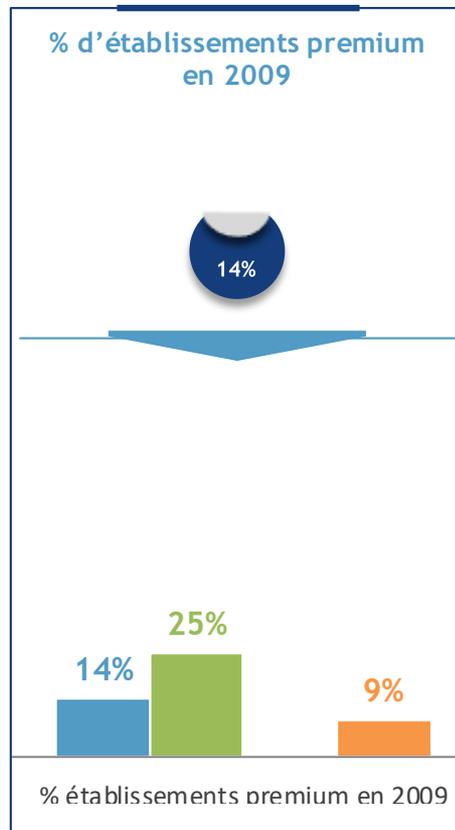
Un réservoir de croissance entièrement sécurisé de 20 932 lits en construction

	Lits ouverts	lits en construction	% des lits en construction / lits ouverts
France Benelux	40 316	4 752	12%
France	31 453	2 896	9%
Belgique	6 970	449	6%
Luxembourg	-	365	
Irlande	674	-	0%
Pays Bas	1 219	1 042	85%
Europe Centrale	21 606	4 885	23%
Allemagne	16 654	2 929	18%
Suisse	2 952	727	25%
Italie	2 000	1 229	61%
Europe de l'Est	10 974	3 647	33%
Autriche	7 074	741	10%
Slovénie	551	242	44%
Lettonie	202	-	0%
Russie	-	200	
Pologne	1 103	1 783	162%
Rép. Tchèque	2 044	681	33%
Ibérie + Latam	10 266	7 648	74%
Brésil	471	2 281	484%
Espagne	8 842	2 235	25%
Portugal	728	2 380	327%
Uruguay	100	226	226%
Colombie	-	321	
Mexique	125	205	164%
Nouveau pays	140	-	0%
Chine	140	-	0%

Doublement du réservoir de croissance en 2 ans

Nb établissement	Lits ouverts	lits en construction	% des lits ouverts
1 014	83 302	20 932	25%

Groupe



Clusters

■ France Benelux

■ Europe Centrale

■ Europe de l'Est

■ Péninsule Ibérique + Latam

Avec l'internationalisation du Groupe, les ouvertures de nouveaux établissements et les opportunités uniques de développement se sont fortement accélérées. ORPEA accélère parallèlement ses investissements dans le renforcement des équipes et des moyens pour sécuriser cette croissance future.

Département	Actions
 RESSOURCES HUMAINES	<ol style="list-style-type: none">1. Marque employeur2. Attractivité et recrutement3. Enquête satisfaction salariés4. Développement d'écoles et de formations
 COMMUNICATION ET INNOVATION	<ol style="list-style-type: none">1. Recrutement Dir. Communication, Innovation, RSE2. Campagnes de communication3. Structuration Innovation
 EQUIPES CORPORATE	<ol style="list-style-type: none">1. Audit, Risque et Contrôle interne (+20)2. Immobilier / Construction3. Développement, M&A4. Exploitation
 CLUSTERS	<ol style="list-style-type: none">1. Recrutements Latam2. Renforcement des équipes de direction

OBJECTIFS

RÉALISATIONS

① Progression du CA : +8,2% (3 700 M€)

+9,4%
3 740 M€

② Croissance organique solide

+4,7%
161 M€

③ Rentabilité solide

Marge EBITDAR périmètre historique
+40 pb
27,1%

④ Optimisation de l'endettement

Coût de la dette = -20 pb à 2,7%
Diversification avec émission OCEANE

⑤ Arbitrage du patrimoine immobilier

Patrimoine : 6 Mds €¹
Cession à - 1 an de 340 M€

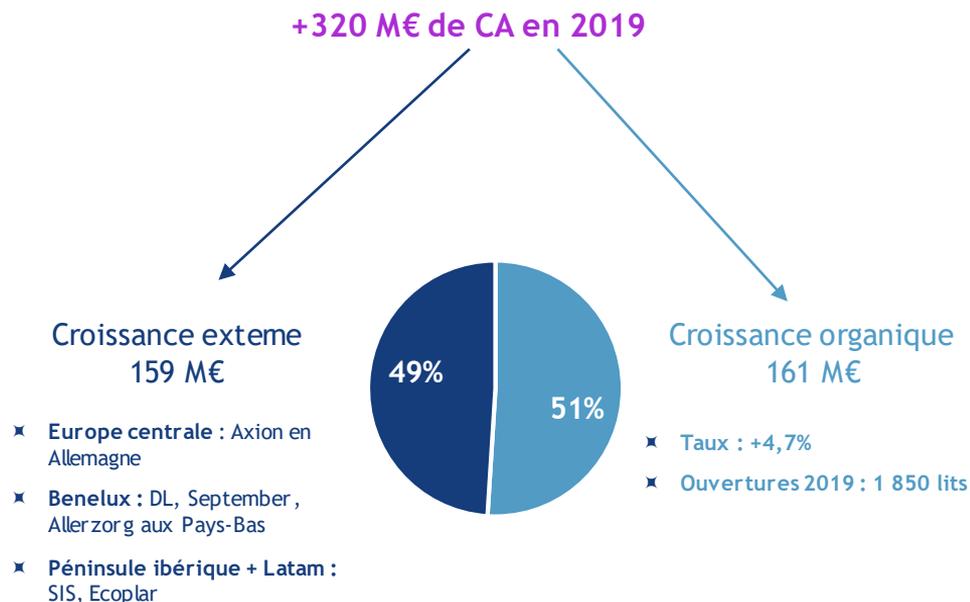
¹ Hors incidence des actifs immobiliers en cours de cession de 340 M€ au 31.12.19

M€	2019	2018	Var.
France / Benelux	2 218,4	2 040,3	+8,7%
Europe Centrale	961,6	875,1	+9,9%
Europe de l'Est	358,7	335,0	+7,1%
Péninsule ibérique + Latam	198,3	167,4	+18,5%
Autre pays	3,1	2,0	NS
Total	3 740,2	3 419,8	+9,4%

Composition des clusters :

- ✘ France Benelux : France, Belgique et Pays-Bas
- ✘ Europe centrale : Allemagne, Italie et Suisse
- ✘ Europe de l'Est : Autriche, Pologne République tchèque et Slovénie
- ✘ Péninsule Ibérique + Latam : Espagne, Portugal, Brésil et Uruguay
- ✘ Autres pays : Chine

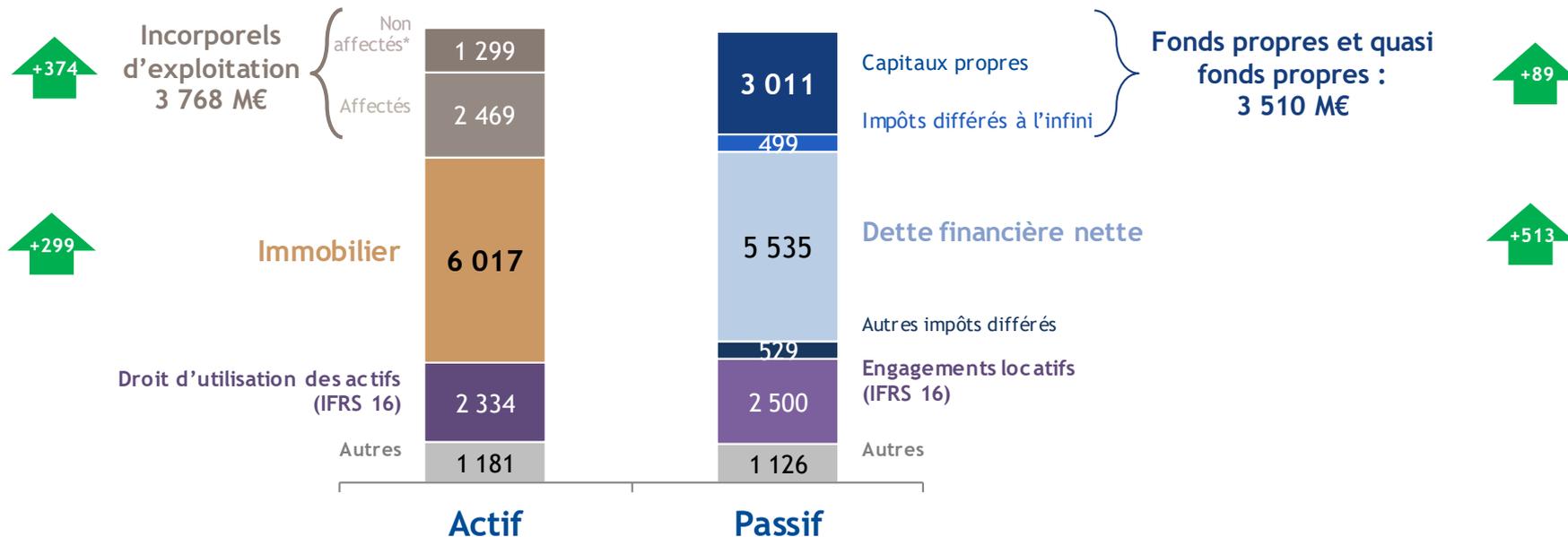
Equilibre entre croissance organique et croissance externe :



Résultat net part du Groupe (hors IFRS 16) : +11,6% à 246 M€

En M€	2019 retraité d'IFRS 16	2018 publié	Var. 2019 retraité d'IFRS 16 / 2018	2019 IFRS 16
Chiffre d'affaires	3 740,2	3 419,8	+9,4%	3740,2
Charges de personnel	-1978,1	-1802,3	+9,8%	-1978,1
Achats et charges externes	-685,6	-607,5	+12,9%	-685,6
Impôts et taxes	-129,2	-119,3	+8,3%	-129,2
Autres Charges et Produits	35,1	21,0	N.A.	35,1
EBITDAR (EBE courant avant loyers)	982,5	911,8	+7,8%	982,8
% du chiffre d'affaires	26,3%	26,7%		26,3%
Loyers	-331,4	-308,1	+7,6%	-33,3
EBITDA (EBE courant)	651,0	603,7	+7,8%	949,5
% du chiffre d'affaires	17,4%	17,7%		25,4%
Amortissements et provisions	-198,5	-175,9	+12,9%	-445,7
Résultat Opérationnel Courant	452,5	427,7	+5,8%	503,8
Coût de l'endettement financier net	-147,9	-136,2	+8,6%	-215,0
Éléments non courants	36,2	17,9	N.A.	37,0
Résultat avant impôt	340,8	309,4	+10,1%	325,9
Charge d'impôt	-101,6	-95,3	+6,6%	-98,6
Mises en équivalence et intérêts minoritaires	6,7	7,0	N.A.	6,7
Résultat net consolidé part du groupe	245,9	220,4	+11,6%	234,0

Bilan¹ simplifié au 31.12.19 (en M€) et évolution sur 1 an



Dette financière nette : +513 M€
 Incorporels d'exploitation + Immobilier = +673 M€

¹ Hors actifs et dette associée à des actifs détenus en vue de la vente pour 400 M€

* Non affectés : goodwill, incorporels en cours d'affectation

Indicateurs	31.12.19	31.12.19 retraité d'IFRS 16	31.12.18
Dettes financières Nettes* (M€)	5 535	5 535	5 022
% Dettes immobilières	85%	85%	85%
Levier financier retraité ¹	1,2	2,3	2,3
Gearing retraité ²	1,7	1,6	1,5

¹ $\frac{\text{Dettes Financ. Nettes} - \text{Dettes Immob.}}{\text{Ebitda} - (6\% \text{ Dettes Immob.})}$

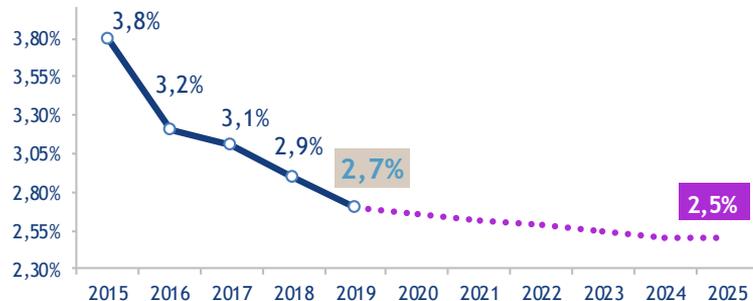
² $\frac{\text{Dettes Financières Nettes}}{\text{Capitaux propres} + \text{quasi fonds Propres}}$

Large respect des covenants

Levier financier retraité¹

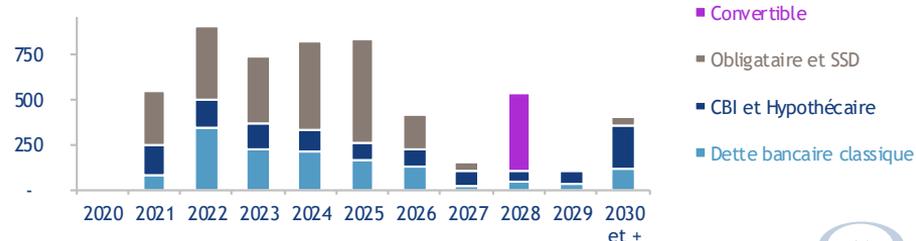


Baisse du coût de la dette financière



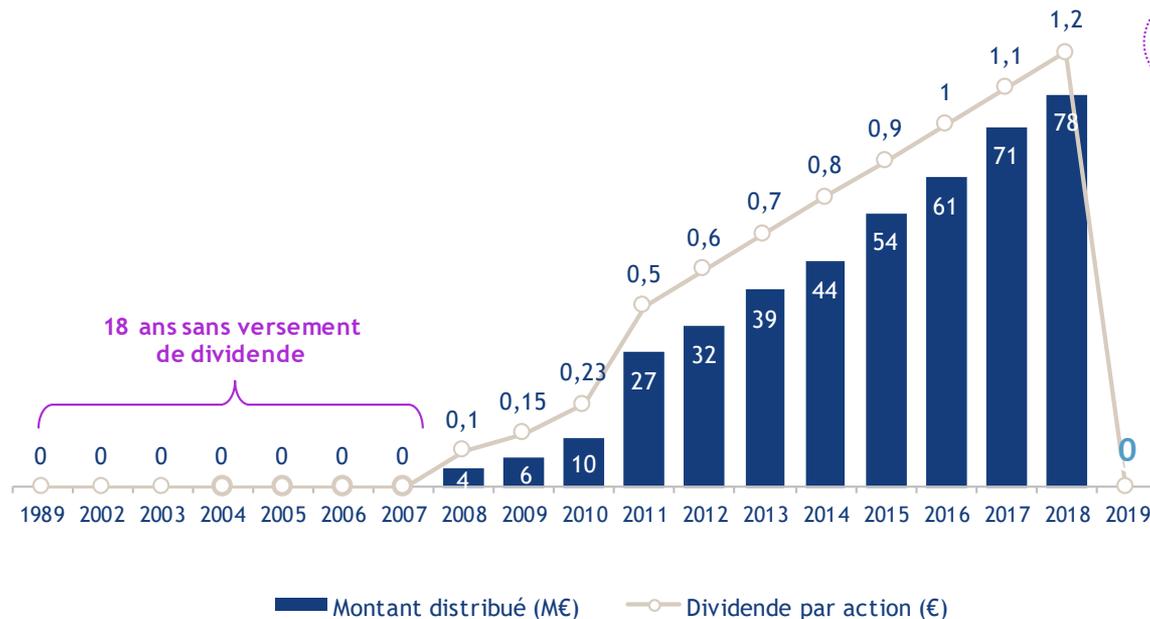
Échéancier de la dette nette*

Duration = 6,4 ans



* Hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente pour 400 M€ au 31.12.19 et 206 M€ au 31.12.18

Par solidarité avec toutes ses parties prenantes, ORPEA décide exceptionnellement de ne pas proposer de verser de dividende au titre de l'exercice 2019



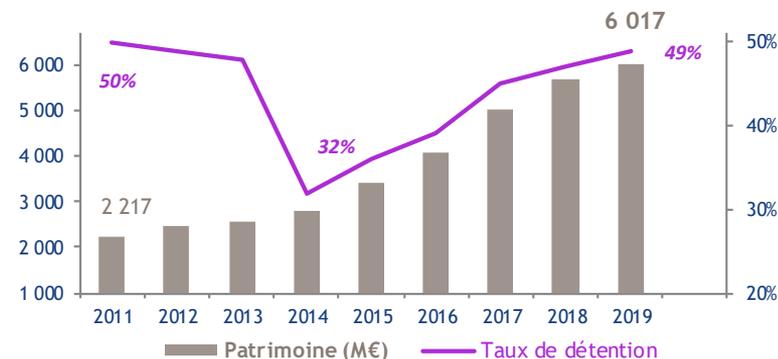
Politique de dividende habituelle : taux de distribution de 33% du résultat net

	31.12.19	31.12.18	Var.
Taux de détention des immeubles	49%	47%	+2 pts
Surface (en million de m ²)	2,1	2,0	+5,0%
Valeur totale ¹ (M€)	6 017	5 713	+5,3%
Rendement moyen (valorisation par Cushman & Wakefield et JLL)	5,7%	5,8%	-10 pb



**ORPEA est aussi la 1^{ère} foncière européenne
100% dédiée santé**

Evolution du patrimoine (M€) et du taux de détention



Taux de détention des immeubles exploités par cluster

	31.12.19	31.12.18	Var.
TOTAL Groupe	49%	47%	+2 pts
France / Benelux	53%	52%	+1 pt
Europe Centrale	24%	22%	+2 pts
Europe de l'Est	69%	62%	+7 pts
Péninsule ibérique + Latam	70%	74%	-4 pts

¹ Hors incidence des actifs immobiliers en cours de cession de 340 M€ au 31.12.19 et 144 M€ au 31.12.18



Mise en œuvre de la stratégie immobilière 50% détention / 50% location avec l'accélération des ouvertures

Performance ORPEA et ORPEA vs CAC 40 au 7 juin 2020

Période	ORPEA Perf	Perf ORPEA / CAC 40
Introduction en Bourse	+1 674%	+1 660%
10 ans	+250%	+188%
5 ans	+66%	+59%
3 ans	+5%	+6%
Depuis 31/12/19	-7%	+5%

Rendement *
ORPEA sur 5 ans :

+12% / an

Performance comparée ORPEA / CAC 40 sur 10 ans (base 100 en juin 2010)



Cours de bourse en € par action



* Rendement moyen intégrant la performance de l'action et le dividende versé

Renforcement du positionnement premium dans la prise en charge psychiatrique avec l'acquisition de Sinoué

- ✦ **Expertise de pointe reconnue et diversité de la prise en charge** : addictologie et troubles du comportement alimentaire, prise en charge de la dépression, troubles bipolaires et troubles du sommeil, psychose émergente, syndrome d'Asperger...
- ✦ **Un réseau d'établissements à forte notoriété, dans des localisations à fort pouvoir d'achat**
 - 7 établissements (592 lits), récemment construits ou rénovés
 - Localisations stratégiques : Croissant Ouest de Paris, Grenoble, Londres, etc.



Clinique du Château à Garches (92)



Clinique Nightingale à Londres



Clinique Bellevue à Meudon (92)



3^{ème} opérateur
de maisons de retraite en Irlande



5 établissements
à Dublin



674 lits



PRÉSENTATION

- ✦ Création en 2004
- ✦ CA 2018 de 33 M€ générés par 5 établissements (674 lits), d'excellente qualité
- ✦ 100% de détention immobilière
- ✦ Localisations premium : tous les établissements sont situés à Dublin
- ✦ Offre premium : qualité des soins et des services reconnue par les Autorités de Santé HIQA (Health Information and Quality Authority)
- ✦ Prix de journée parmi les plus hauts d'Irlande
- ✦ Taux d'occupation de plus de 97% dans les établissements matures
- ✦ Expérience du management : CEO à l'initiative de la mise en place du système de financement et des normes de santé en Irlande

M€	T1 2020	T1 2019	Variation
France / Benelux	582,3	540,6	+7,7%
Europe Centrale	253,7	234,1	+8,4%
Europe de l'Est	91,1	87,0	+4,7%
Ibéric + Latam	53,0	47,4	+11,7%
Autre pays	0,8	0,8	+7,6%
Total	980,9	909,9	+7,8%

France Benelux : France, Belgique, Pays-Bas, Irlande
 Europe Centrale : Allemagne, Italie et Suisse
 Europe de l'Est : Autriche, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Lettonie
 Péninsule ibérique et LATAM : Espagne, Portugal, Brésil, Uruguay, Mexique
 Autre pays : Chine

✦ Croissance organique sur le T1 : +3,9%

- ✦ La pandémie de COVID-19 a impacté l'activité sur les 10 derniers jours du premier trimestre ainsi que sur le second trimestre :
- fermeture des 15 cliniques de réadaptation en Autriche
 - baisse de l'activité dans les centres de réadaptation en Allemagne
 - ralentissement de l'activité en maisons de retraite en France, en Italie et en Espagne

✦ Renforcement de la capacité financière qui atteint 1 Mds €

✦ Objectifs 2020 temporairement suspendus



PREMIUMISATION DE L'OFFRE ET DU RÉSEAU



- ✦ Création d'établissements dans des localisations à fort pouvoir d'achat
- ✦ Acquisitions ciblées et arbitrages
- ✦ Montée en gamme du réseau existant

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL



- ✦ Acquisitions et créations dans les 5 clusters, notamment Europe de l'Est et LATAM
- ✦ Développement dans de nouvelles zones disposant d'une offre insuffisante et d'un fort pouvoir d'achat

ÉQUILIBRE IMMOBILIER PROPRIÉTÉ / LOCATION



- ✦ Propriété des immeubles les mieux localisés
- ✦ Cession totale ou partielle de la moitié des nouveaux immeubles

ACTEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ



- ✦ Accélérer l'innovation Responsable
- ✦ Valoriser les métiers et attirer des talents
- ✦ Développer l'offre et fluidifier le parcours de soins des patients et résidents



ORPEA est un des principaux acteurs mondiaux de la prise en charge de la Dépendance



5 - Gouvernement d'entreprise



Un Conseil proactif et assidu

6 réunions en 2019

95% de taux de présence



Un Conseil diversifié et complémentaire

4 nationalités représentées

1 administrateur représentant les salariés

40% de femmes (hors administrateur représentant les salariés)

90% d'administrateurs indépendants (hors administrateur représentant les salariés)

P. Charrier
Président

Y. Le Masne
Directeur général

L. Baume ⁽²⁾

X. Coirbay
nommé sur proposition de
SOFINA

B. Chevallier-Danet

FFP Invest
représentée par T. de
Poncheville

11
administrateurs

J-P. Fortlacroix

M. Krautkrämer ^{(1) (2)}
nommé sur proposition de
CPPIB

B. Lantz

J. Verlé
nommée sur proposition de
CPPIB

S. Kalaidjian
Administrateur représentant
les salariés

(1) M. Krautkrämer a été nommé administrateur le 26 mars 2019 en remplacement de C. Hensley, démissionnaire

(2) Renouvellement du mandat proposé lors de la présente Assemblée

COMITE D'AUDIT

Composition :

- J-P. Fortlacroix (Président)
- L. Baume
- FFP Invest, représentée par T. de Poncheville
- J. Verlé

3 réunions

Taux de participation : **83,33%**

Taux d'indépendance : **100%**

COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Composition :

- FFP Invest, représentée par T. de Poncheville (Président)
- X. Coirbay
- B. Danet-Chevallier
- J. Verlé ⁽¹⁾
- S. Kalaidjan (administrateur représentant les salariés)

3 réunions

Taux de participation : **100%**

Taux d'indépendance : **100%** (hors administrateur représentant les salariés)

⁽¹⁾ J. Verlé a été nommée membre du Comité le 26 mars 2019 en remplacement de C. Hensley, démissionnaire

Renouvellement de 2 mandats et nomination de 2 nouveaux administrateurs

	L. Baume	M. Krautkrämer	C. De Bilbao	P. Richetta
Nationalité	Française	Allemande	Française	Française
Age	44	39	53	61
Mandats/fonctions au sein d'ORPEA	Administrateur	Administrateur (candidature proposée par CPPIB)	-	-
Expérience internationale	Afrique, Etats-Unis, Europe	Amérique du Nord, Europe	Afrique, Europe, Amérique latine	Europe, Amérique du Nord
Expérience industrielle	Aéroportuaire, Agroalimentaire, Hôtellerie, Spiritueux, Tourisme	Assurance, Hôtellerie, Médias et Technologies, Santé, Services aux Entreprises, Télécommunications	Energie, Santé, Services aux Entreprises	Pharmacie, Santé
Expérience fonctionnelle	Communication, Digital, Marketing, RSE	Développement, Finance	Commercial, Développement, Digital, Direction Générale, Finance, Management, Marketing, Transformation	Commercial, Digital, Direction Générale, Finance, Management, Marketing, Médical
Échéance du mandat	AGO 2020	AGO 2020	-	-
Nombre d'actions détenues	200	1	0	0

Ajouter le film

Rémunération 2019 et Politique de rémunération 2020

- ✦ **Enveloppe de rémunération annuelle à compter du 23 juin 2020 : 650 000 €⁽¹⁾ (vs. 550 000 € auparavant)**
 - Montants attribués en 2019 : 492 500 € (vs. 444 616,40 € en 2018)
- ✦ **Modalités de répartition de l'enveloppe annuelle 2020 : inchangées par rapport à 2019**
 - Pour les administrateurs non salariés
 - Participation aux réunions du Conseil d'administration : 40 000 €, dont 15 000 € de part fixe et 25 000 € de part variable (prépondérante), une somme de 2 500 € étant décomptée par absence à partir de la deuxième absence
 - Participations aux réunions des Comités d'études : 3 000 € par séance, cette rémunération étant doublée pour les Présidents de Comités
 - Pour l'administrateur représentant les salariés : 1 500 € par séance
- ✦ **Pas d'autre rémunération ni d'avantage en nature**

⁽¹⁾ A titre exceptionnel, rémunération réduite de 25% au titre du 2^{ème} trimestre 2020, non applicable à l'administratrice dont le mandat viendra à échéance à l'issue de la présente Assemblée et dont le renouvellement n'est pas proposé

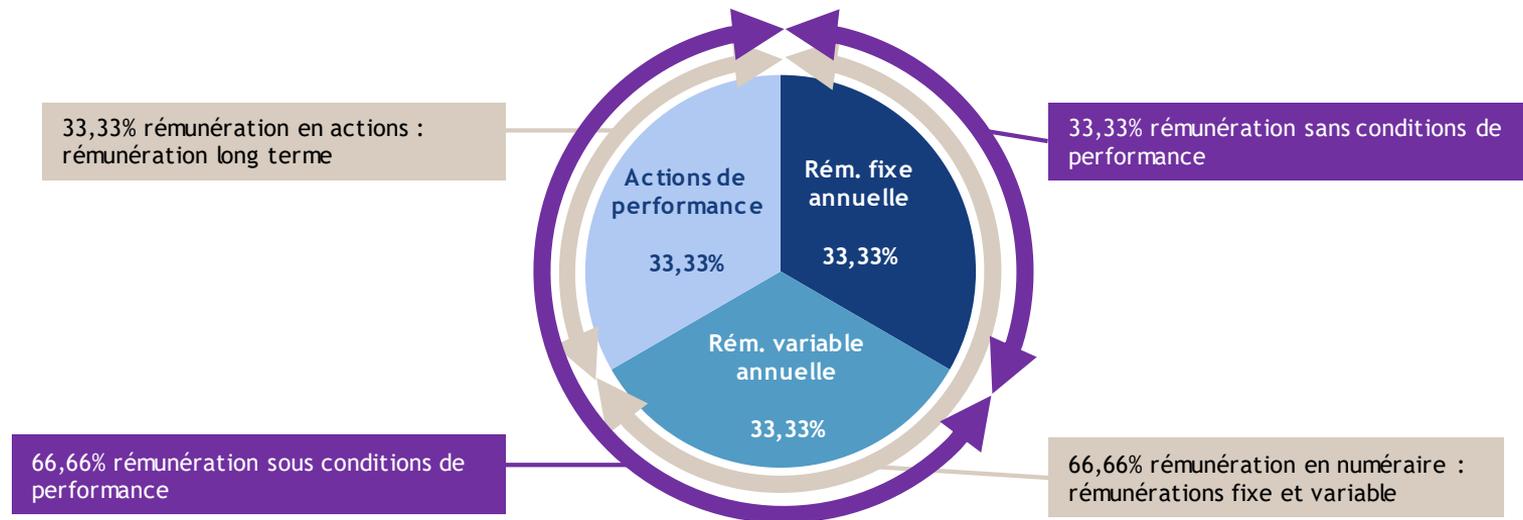
Rémunération 2019 et Politique de rémunération 2020

- ✦ Rémunération fixe annuelle inchangée en 2020 : 260 000 €, en cohérence avec son expérience et ses missions chez ORPEA
- ✦ Pas de rémunération variable annuelle
- ✦ Rémunération au titre du mandat d'administrateur

(euros)	2020	2019	2018
Rémunération fixe	260 000 ⁽¹⁾	260 000	260 000
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	40 000	40 000	37 562
TOTAL	300 000	300 000	297 562

⁽¹⁾ A titre exceptionnel, rémunération fixe brute réduite de 25% au titre du 2^{ème} trimestre 2020

Politique de rémunération 2020 inchangée par rapport à 2019



- **Rémunération variable** : cible de 100% de la rémunération fixe avec un maximum de 150% en cas de surperformance, sur la base d'objectifs quantifiables (70% de la rémunération variable) et qualitatifs (30% de la rémunération variable)
- **Plan d'intéressement à long terme** : maximum de 100% de la rémunération fixe, sous conditions de présence et de performance (ajout d'un critère de performance interne pour 40% de l'attribution et d'un critère ESG pour 10% de l'attribution, réduction corrélative du critère de performance boursière à 50% de l'attribution)

Yves Le Masne, Directeur général

Fixe annuel

760 000 € ⁽¹⁾

Inchangé depuis 2018

Variable annuel

714 400 €

94% du fixe annuel contre un maximum de 150% en cas de surperformance

Éléments long-terme

24 580 actions de performance attribuées

100% du salaire fixe

Autres éléments

108 101 €

Jetons de présence, assurance chômage, etc.

1 474 400 € (-10% vs 2018)

Jean-Claude Brdenk, Directeur général délégué

Fixe annuel

640 000 € ⁽¹⁾

Inchangé depuis 2017

Variable annuel

526 592 €

82,28% du fixe annuel contre un maximum de 150% en cas de surperformance

Éléments long-terme

20 699 actions de performance attribuées

100% du salaire fixe

Autres éléments

69 005 €

Assurance chômage, etc.

1 166 592 € (-15% vs 2018)

⁽¹⁾ A titre exceptionnel, rémunération fixe brute réduite de 25% au titre du 2^{ème} trimestre 2020

	Yves Le Masne, DG		Jean-Claude Brdenk, DGD	
	Politique 2020	Var. /2019	Politique 2020	Var. /2019
Rémunération fixe	760 000 €	Inchangée	640 000 €	Inchangée
Rémunération variable	100% du fixe avec surperformance à 150%	Inchangée	100% du fixe avec surperformance à 150%	Inchangée
Critères quantifiables (70%) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du CA et de l'EBITDA • Croissance organique du CA et de l'EBITDA, Hausse marge d'EBITDA, FCF par action et résultat net • Evolution du levier financier retraité, Gearing 	Inchangés	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du CA et de l'EBITDAR • Croissance organique du CA et de l'EBITDAR • Evolution turnover des directeurs d'établissements et de tous les salariés⁽²⁾ • Promotion interne postes directeurs⁽²⁾ 	Inchangés
Critères qualitatifs (30%)	Tableau de bord ⁽²⁾ , Processus budgétaire	Hausse des critères RSE	Communication extra-financière ⁽²⁾ et qualité dans le contexte de la pandémie de Covid 19 ⁽²⁾	Uniquement des critères RSE (inchangé)
Actions de performance à long terme	100% du salaire fixe	Inchangé	100% du salaire fixe	Inchangé

(1) Le Conseil d'administration se réserve, compte-tenu des circonstances exceptionnelles, le droit d'apprécier leur niveau d'atteinte en prenant en considération l'impact de la pandémie de Covid-19

(2) Critères RSE



6 - Lecture résumée des rapports des Commissaires aux Comptes

Nous avons émis des rapports pour les besoins de cette AGM qui couvrent les diligences suivantes :

✦ **Au titre de l'Assemblée générale ordinaire**

- Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

✦ **Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Rapport sur la réduction du capital
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du DPS
- Rapport sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un PEE

**Deloitte &
Associés**

**Saint-Honoré
BK&A**

Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution) Pages 263 à 266 du Document d'enregistrement universel 2019

OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons émis une opinion sans réserve.

INDEPENDANCE ET SACC

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Absence d'observation sur la continuité d'exploitation.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

Nous avons fait état du point clé de l'audit suivant :

- Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux titres de participations

RAPPORT DE GESTION ET DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons notamment pas formulé d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels du rapport de gestion.

Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution) Pages 236 à 239 du Document d'enregistrement universel 2019

OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons émis une opinion sans réserve.
Une observation technique sur IFRS 16

INDEPENDANCE ET SACC

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Absence d'observation sur la continuité d'exploitation.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

Nous avons fait état des points clés de l'audit suivants :

- Evaluation des ensembles immobiliers, terrains et constructions détenus et exploités par le Groupe

RAPPORT DE GESTION

Nous n'avons pas formulé d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés du rapport de gestion.

✦ Pages 196 à 198 du Document d'enregistrement universel 2019 (4^{ème} résolution)

- **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale**
 - Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice
« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce. »

- **Conventions déjà Approuvées au cours d'exercices antérieurs**
*« En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.
Souscription d'une assurance chômage au bénéfice de MM Yves le Masne et Jean-Claude Brdenk, respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué. »*



L'ensemble des conventions sont décrites de manière plus détaillée dans notre Rapport

1. Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues (20^{ème} résolution)

- Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues
 - Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
 - Limitée à 10 % par période de 24 mois
 - Durée : 18 mois

➔ « *Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.* »

2. Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du DPS (21^{ème} à 26^{ème} résolutions)

- Délégation au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour une période de 26 mois
- Plafond nominal pour les augmentations de capital :
 - 40 M€ pour la 21^{ème} résolution
 - 8 076 979 € pour les 22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème} et 26^{ème} résolutions
 - 20% du capital au cours d'une même période annuelle au titre de la 23^{ème} résolution

- Plafond nominal global pour les titres de créance :
 - 750 M€ pour chacune des 21^{ème} et 24^{ème} résolutions

➔ « *Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des 22^{ème}, 23^{ème} et 25^{ème} résolutions.* »

3. Rapport sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (28^{ème} résolution)

- Plafond : 1% du capital social, avec un sous-plafond de 0,2% pour les mandataires sociaux
- Durée : 26 mois
- ➔ « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions. »

4. Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un PEE (29^{ème} résolution)

- Plafond : 400 000 €
- Durée : 26 mois
- ➔ « Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. »



7 - Questions et réponses



8 - Vote des résolutions

- ✦ Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que l'Assemblée du 23 juin 2020 se tiendrait exceptionnellement à « huis clos », sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.
 - Aucune carte d'admission n'a été délivrée pour l'Assemblée.
 - Les actionnaires ont pu exercer leur droit de vote uniquement à distance, préalablement à l'Assemblée

- ✦ **Prise en compte des votes par correspondance et des pouvoirs au Président**

1^{ère} résolution

- ✦ Approbation des **comptes annuels de l'exercice 2019**

- ✦ **Résultat net de : 60 788 607,28 €**

Adoptée

2^{ème} résolution

- ✦ Approbation des **comptes consolidés de l'exercice 2019**

- ✦ **Résultat net de : 233 990 390 €**

Adoptée

3^{ème} résolution

✦ Affectation du bénéfice de l'exercice 2019

- Bénéfice : 60 788 607,28 €
- Affectation dans sa totalité au compte Autres réserves

✦ Rappel de l'historique des dividendes :

Exercice social	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dividende net par action	0,70 €	0,80 €	0,90 €	1,00 €	1,10 €	1,20 €

Adoptée

4^{ème} résolution

- ✦ **Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes y afférent**

Adoptée

5^{ème} résolution

✦ Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Laure Baume

- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Adoptée

6^{ème} résolution

✦ **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Moritz Krautkrämer**

- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Adoptée

7^{ème} résolution

✦ Nomination de Mme Corine de Bilbao en qualité d'administrateur

- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Adoptée

8^{ème} résolution

✦ Nomination de Mme Pascale Richetta en qualité d'administrateur

- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Adoptée

9^{ème} résolution

- ✦ Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, telle que visée au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce

Adoptée

10^{ème} résolution

- ✦ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'administration**

Adoptée

11^{ème} résolution

- ✦ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Yves Le Masne, Directeur Général

Adoptée

12^{ème} résolution

- ✦ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué**

Adoptée

13^{ème} résolution

✦ Fixation du montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

- Montant : 650 000 euros

Adoptée

14^{ème} résolution

- ✦ **Approbation de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 des membres du Conseil d'Administration**

Adoptée

15^{ème} résolution

- ✦ Approbation de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 de M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'administration

Adoptée

16^{ème} résolution

- ✦ Approbation de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 de M. Yves Le Masne, Directeur Général

Adoptée

17^{ème} résolution

- ✦ Approbation de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 de **M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué**

Adoptée

18^{ème} résolution

- ✦ **Renouvellement** du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société SAINT HONORE BK&A
 - Durée du mandat : 6 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025

Adoptée

19^{ème} résolution

✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Prix maximum d'achat par action : 200 €
- Montant maximal consacré à ces achats : de 1 292 316 740 €
- Dans la limite de 10 %

- Objectifs conformes à la loi, dont notamment :
 - Animer le marché ou d'assurer la liquidité de l'action
 - Utiliser tout ou partie des actions acquises pour les attribuer aux salariés et/ou aux mandataires sociaux
 - Remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société
 - Annuler les actions par réduction du capital
 - Mettre en œuvre de toute pratique de marché admise par la loi ou l'Autorité des marchés financiers

- Durée de l'autorisation : 18 mois

Adoptée

20^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues par la Société**
 - Dans la limite de 10 %
 - Durée de l'autorisation : 18 mois

Adoptée

21^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
 - Montant nominal maximal des augmentations de capital: 40 000 000 €
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Rejetée

22^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
 - Montant nominal maximal des augmentations de capital : 8 076 979 €
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Rejetée

23^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**
 - Montant nominal maximal des augmentations de capital : 20% du capital social
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Rejetée

24^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires**
 - Dans la limite de 15% de l'émission initiale
 - Montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 21^e et 22^e résolutions
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Rejetée

25^{ème} résolution

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de fixer, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, le prix d'émission selon les modalités arrêtées par l'Assemblée
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Rejetée

26^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires**
 - Dans la limite de 10% du capital social
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Rejetée

27^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider de l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou assimilés**
 - Montant nominal maximal des augmentations de capital : 30 000 000 €
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Adoptée

28^{ème} résolution

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires**
 - Dans la limite de 1% du capital social, avec un sous plafond de 0,2% du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
 - Condition de présence pour tous les bénéficiaires
 - Conditions de performance appréciées sur une période de 3 ans pour les dirigeants mandataires sociaux
 - Période d'acquisition de 3 ans
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Adoptée

29^{ème} résolution

- ✦ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription**
 - Montant nominal maximum : 400 000 €
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

Adoptée

30^{ème} résolution

✦ Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social

– *Nouvelle rédaction*

« La Société a pour objet :

- la création, la réalisation, l'acquisition, la gestion et l'exploitation, directement ou indirectement, de tous établissements de soins, établissements médico-sociaux, établissements d'hébergement de tout type concernant les personnes âgées, établissements d'hébergement de tout type concernant les personnes handicapées sans limite d'âge, établissements d'hébergement de type hôtelier, para-hôtelier et de loisirs ;*
- l'assistance technique, commerciale, administrative et financière de toutes sociétés ayant une activité se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;*
- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés existantes ou à créer ainsi que la gestion de toutes participations financières ;*
- l'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe ;*
- à titre accessoire, l'achat, la mise en valeur, l'échange et la vente après division et/ou travaux le cas échéant, de tout ensemble immobilier dont la Société est propriétaire ;*

Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités ou à toutes activités similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le développement. »

Adoptée

31^{ème} résolution

✦ **Modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social**

– Nouvelle rédaction

« *Le siège social est fixé 12, rue Jean Jaurès 92813 PUTEAUX Cedex.*

Le déplacement du siège social sur l'ensemble du territoire français peut être décidé par le Conseil d'administration sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire. Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire. »

Adoptée

32^{ème} résolution

✦ Insertion d'un article 11 des statuts relatif aux franchissements de seuils statutaires – *Nouvelle rédaction*

« *Tant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction du capital ou des droits de vote (calculée conformément aux dispositions des articles L.233-7 et L.233-9 du Code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers) égale ou supérieure à 0,50% du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit notifier à la Société, le nombre total (i) des actions et des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, (ii) des titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, et (iii) des actions déjà émises que cette personne peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L.211-1 du code monétaire et financier. Cette notification doit intervenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du franchissement de seuil concerné.*

L'obligation d'informer la Société s'applique également, dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation de l'actionnaire en capital, ou en droits de vote, devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils susvisée et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 0,50% du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée. »

Rejetée

33^{ème} résolution

✦ Refonte globale des statuts

- Mise à jour avec les évolutions législatives et réglementaires et notamment les nouvelles dispositions issues de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE

Rejetée

34^{ème} résolution

- ✦ **Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires**
 - Mise en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires
 - Durée : 18 mois

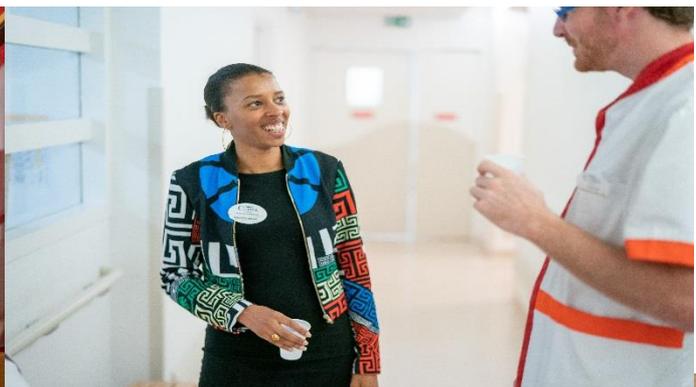
Adoptée

35^{ème} résolution

✦ Pouvoirs pour formalités

Adoptée

MERCI



Clôture de séance